

Réponse Total – Octobre 2017

Nous avons bien pris connaissance du rapport des Amis de la Terre France et ActionAid France-Peuples Solidaires relatif à la loi sur le devoir de vigilance, et vous remercions de nous donner l'opportunité de clarifier notre position sur ce sujet.

Total opère notamment dans des pays aux environnements économiques et socio-culturels variés et complexes. Dans notre Code de conduite, nous nous engageons à respecter les Droits de l'Homme, l'Intégrité et les meilleurs standards en matière de santé, d'environnement et de sécurité, et à prendre en compte les attentes de nos parties prenantes en la matière. Respecter l'environnement dans lequel nous évoluons est le gage d'une croissance durable et responsable.

Total s'est fixé une ambition à horizon 2035 : être la major de l'énergie responsable et intégrer le climat dans sa stratégie (scénario 2°C de l'Agence Internationale de l'Energie). Pour y parvenir, Total souhaite poursuivre son développement dans les énergies renouvelables et développer une activité significative de son portefeuille dans les métiers bas carbone. Les biocarburants devront contribuer à cette ambition.

Total est en train de convertir sa raffinerie de La Mède en France en bio-raffinerie pour produire un biodiesel de haute qualité. Elle a été conçue, au prix d'investissements supplémentaires, pour pouvoir traiter différents types d'huiles : des huiles végétales certifiées durables et des huiles alimentaires usagées et résiduelles. Total y fera appel en fonction des disponibilités sur le marché, des qualités requises, du prix, dans le respect de l'ensemble des réglementations en vigueur.

En acteur industriel responsable, Total utilisera des huiles végétales certifiées selon les critères de l'Union Européenne (type ISCC¹) et se fournira auprès de producteurs adhérents au RSPO². La certification des huiles destinées aux biocarburants, mise en place par le législateur européen, permet de s'assurer de la traçabilité et de la durabilité des huiles (bilan carbone, non-déforestation, bonne utilisation des terres et le respect des Droits de l'Homme). Ces critères s'appliquent à toute la chaîne de production et de distribution des biocarburants. Ils sont régulièrement révisés. L'amélioration des critères de durabilité des huiles traitées est un enjeu pour la filière sur lequel travaillent des organismes privés et publics reconnus.

Dès l'origine, Total s'est toujours engagé à n'approvisionner sa bioraffinerie de La Mède qu'avec des huiles végétales certifiées durables.

S'agissant des plans de vigilance, nous respectons bien entendu les lois qui nous sont applicables. Nos entités au Royaume-Uni viennent par exemple de publier leurs plans de vigilance dans le cadre du « UK Modern Slavery Act » qui vise à lutter contre le travail forcé dans les chaînes de sous-traitance du monde entier. De la même manière, nous nous conformerons aux dispositions de la loi française sur le Devoir de vigilance.

Au-delà des lois applicables, Total est la première entreprise pétrolière à avoir volontairement publié un rapport sur les Droits de l'Homme en juillet 2016, que nous sommes en train d'actualiser, basé sur les « UN Guiding Principles Reporting Framework », dans lequel nous avons identifié nos impacts saillants sur les Droits de l'Homme et expliqué la façon dont les traite. Voir également l'étude de la Corporate Human Rights Benchmark Initiative sur les performances Droits de l'Homme d'une centaine de compagnies, dont Total. https://www.total.com/sites/default/files/atoms/files/total_-_document_dinformation_droits_de_lhomme_-_juillet_2016.pdf

¹ISCC : International Sustainability & Carbon Certification

²RSPO : Roundtable on Sustainable Palm Oil